

CIQ STE ANNE

Compte rendu de la réunion de concertation du vendredi 18 novembre 2012 au Lycée Professionnel Frédéric Mistral

Participants :

Pour le Lycée Mistral : **M. Pierre Alain GLUTRON** Proviseur, **M. CROS** Proviseur Adjoint, **M. LEYAT** Intendant.

Pour le Collège Privé : **M. Christophe ESPARIAT** Directeur Adjoint.

Pour la Mairie du 6/8 : **M. Paul Jean CRISTOFARI**, Adjoint.

Pour le Commissariat du 8^{ème} arrondissement : les Majors **Roger BOSREDON** et **Jean-Michel RICHARD**,

Pour le CIQ de Sainte-Anne: **Vice-Présidents M. Ange ROTILY** et **Mme Viviane COMBALUZIER**,
Mme Monique MARIN, **Président M. Claude GUILHEM**.

Pour les riverains : **Mmes LOSA**, **Elisabeth PERIGOT**, **Christine ROUET**

Les participants riverains étaient moins nombreux cette année, ce qui laisse à penser que les problèmes de voisinage sont en diminution. En particulier, il n'y avait aucun commerçant.

Après une rapide présentation ainsi qu'une explication sur les raisons d'être de ces réunions du premier trimestre scolaire au Lycée Mistral et leur ancienneté, Monsieur le Proviseur donne la parole aux participants qui évoquent certains problèmes de voisinage et de relations avec certains élèves.

Il faut rappeler que chaque année, l'effectif du lycée est renouvelé à 40/ 50 %, et, c'est la raison pour laquelle au cours du premier trimestre on assiste à des situations de ce type, avant d'aboutir à une certaine stabilité, par l'effet conjugué des interventions de la Direction de l'Etablissement et des Professeurs, et l'adaptation à notre quartier de ces jeunes qui viennent pour la plupart d'autres secteurs de Marseille. L'effectif total est de l'ordre de 550 élèves

À noter que le Lycée Mistral dispose entre 12H et 14H d'un restaurant cantine de très bonne qualité, et que beaucoup d'élèves de l'Etablissement le fréquentent. Mais, il y en a un certain nombre d'autres, qui préfèrent sortir et se retrouver ensemble dans notre Quartier. De plus, il n'y a plus de sortie à 10H pour les "fumeurs", ils restent donc à l'intérieur de l'Etablissement. Auparavant, ils pouvaient sortir dans la rue Sainte-Anne et certains, en profitaient pour s'égayer dans le quartier. Le Proviseur nous a indiqué qu'à la suite de ces diverses mesures prises par la direction et d'un contrôle plus strict, l'absentéisme des élèves avait diminué de 15 %.

Le CFA ne dispose pas, lui, d'un restaurant interne, pas plus que le Collège Privé, et donc une partie également des élèves de ces deux Etablissements se trouvent dans les rues avoisinantes pendant ces heures-là.

Les problèmes de voisinage semblent concerner essentiellement la Résidence le Manoir, dans le boulevard Sainte-Anne tout près de l'entrée du LP Mistral, copropriété représentée par Mme Christine ROUET. Et d'évoquer comme dans les précédentes réunions, les incivilités (déchets des repas laissés sur place sur les marches à l'entrée de l'immeuble, provocations en paroles, impolitesse, injures, chants et bruit pour narguer les occupants qui viennent leur faire des observations, détérioration des boîtes aux lettres etc...) qui sont d'ailleurs le fait la plupart du temps de jeunes lycéennes de l'Etablissement qui ont pris l'habitude de venir aux entrées de cette Résidence en nombre de 7 ou 8. Mme LALOYAUX Virginie qui habite également cette résidence, ne pouvant participer à cette réunion, avait envoyé deux photos significatives des entrées de cet immeuble après le "squat" des élèves du lycée, sur lesquelles on peut voir tous les déchets, papiers, restes de repas laissés sur place après leur passage.

Il a été convenu que les Surveillants du Lycée interviendraient pendant cette période entre 12H à 14H aux abords du Lycée, et en particulier aux entrées du Manoir et que, en cas de faits graves relevés ils feraient appel à la police.

Les deux représentants du Commissariat, les Majors BOSREDON et RICHARD, ont été très attentifs à ces échanges et sont d'accord pour intervenir à la demande du Lycée Mistral. Ils rappellent que l'occupation intempestive du hall d'un immeuble est considérée par la loi comme un délit.

Il y a deux ans en 2010, à la suite de cette réunion de concertation, il a été décidé d'élaborer une **Charte de bon voisinage entre le CIQ et les Etablissements Scolaires du Quartier**. Depuis, cette Charte a été écrite et signée par le Proviseur du Lycée Mistral. Certes il s'agit d'un texte, et ce n'est pas un texte, quel qu'il soit, qui règle tous les problèmes pratiques, il n'empêche que ce document existe et qu'il synthétise tous les problèmes que l'on recense chaque année à ces réunions. **C'est pourquoi, le président du CIQ souhaite que cette Charte qui doit servir de référence soit mieux utilisée et mieux mise en valeur, sans cela évidemment elle tombera en désuétude et ne servira plus à rien. Il va renvoyer cette Charte à tous les Etablissements à titre de rappel et pour permettre à ceux qui ne l'ont pas encore signée de le faire.**

Le principe de ces réunions de concertation au premier trimestre de chaque année scolaire est maintenu évidemment, tant cette démarche de rencontre nous paraît essentielle pour améliorer les rapports et maintenir une bonne entente entre ces Etablissements, les jeunes qu'ils accueillent, et tous les habitants de notre quartier.

C. Guilhem